

TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni hier à Cotonou.

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire de feu Pierre Alfred Martin Fourn, ancien président de la Chambre de Commerce, décédé le 29 juin 1990.

Une délégation a été mise sur pied pour présenter les condoléances à la famille éplorée et prendre part aux obsèques.

Au cours de la séance, le Conseil a adopté deux (2) projets de décrets portant transmission au Haut Conseil de la République, pour autorisation de ratification :

— le premier, de l'Accord de Crédit de Développement (Projet de Réhabilitation des CRCAM) et CLCAM signé à Washington, le 11 juin 1990 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement

— et le second, du protocole A/SP3/5/81 d'assistance mutuelle en matière de défense de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signé à Freetown, le 29 mai 1991.

Toujours, au cours de la séance, le Conseil a examiné et approuvé plusieurs dossiers notamment :

— un compte rendu du ministre de la Santé publique relatif à la conférence des chefs d'antenne du Centre Régional de l'Eau potable et de l'assainissement qui a eu lieu du 14 au 17 mai 1990 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

— et un compte rendu du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au sujet de la 3e réunion de la Commission des Mers de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement qui a eu lieu à Dakar, au Sénégal, du 6 au 7 mars 1990.

Le Conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :

— la participation de la République du Bénin à la 19e session du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain qui se tiendra à Brazzaville, en République Populaire du Congo, du 19 au 24 juillet 1990

(Lire la suite en page 3)

La Nation

Vendredi
6 Juillet 1990
1re Année

REPUBLIQUE DU BENIN
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Numéro 046
Prix 100 Francs

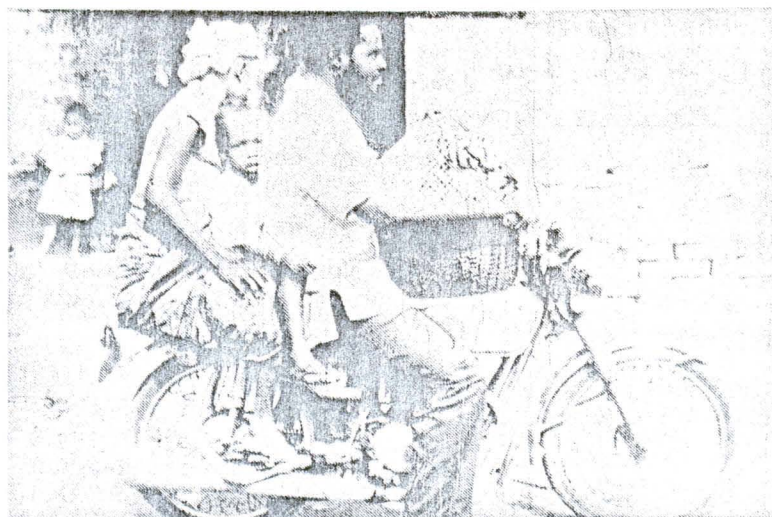
ATLANTIQUE

SYNTHESE DES OPERATIONS DE VULGARISATION DE L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION

(Voir page 3)

Les motocyclistes dit " ZEMID-JAN " s'organisent

Nécessité d'un encadrement



REFLEXION

Mini " watergate " à la française

M. Olivier Stirn, ministre français du Tourisme a été contraint mercredi dernier de donner sa démission au chef du gouvernement, Michel Rocard, à la suite d'une affaire en apparence banale et sur laquelle on aurait en tout cas passé l'éponge sous d'autres cieux. Jugez-en plutôt.

Selon l'AFP, le ministre déchu avait reconnu que son association politique, « Dialogue 2000, avait payé des chômeurs pour venir « garnir » les rangs d'un colloque auquel plusieurs ministres avaient participé.

Ce colloque intitulé « Etats généraux du progrès » s'était ouvert lundi dernier devant une salle pratiquement vide ; mais mardi la salle était comble au grand étonnement des observateurs. Les collaborateurs M. Stirn avait entre-temps contacté une agence qui leur a fourni des figurants rémunérés. A 349 FF par tête soit 17 450 F CFA. On peut dire que le rôle n'est pas mal payé pour des chômeurs.

Voilà le mini-scandale qui a provoqué une vive indignation

(Lire la suite en page 12)

Célébration
de la fête
du 4 Juillet à
l'Ambassade
des
Etats-Unis

(Voir page 3)

Travaux du conseil des ministres

(Suite de la page 1)

— et la participation de notre pays à la 7e session ordinaire du conseil des ministres de l'Association des Producteurs de Pétrole Africain qui aura lieu du 11 au 18 juillet 1990 à Tripoli, en Libye.

Le Conseil a, par ailleurs autorisé :

— l'organisation en République du Bénin, du 27 au 29 août 1990 7e congrès d'élection de la Confédération Africaine de Hand-ball,

— la visite dans notre pays, du 10 au 14 juillet 1990 d'une délégation coréenne conduite par Son Excellence Monsieur Kim Yeung Nam, Vice premier ministre du Conseil de l'Administration, ministre des Affaires étrangères de la République Populaire Démocratique de Corée

— et la célébration en République du Bénin, le 11 juillet 1990 de la Journée Mondiale de la Population.

Enfin, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration Territoriale, président du Comité national des fêtes, réceptions et manifestations officielles a présenté au Conseil qui l'a approuvé, le programme des manifestations devant marquer la célébration le 1er août 1990 du 30e anniversaire de l'indépendance de la République du Bénin.

Le détail de ce programme sera rendu public par un communiqué radiodiffusé du dit ministre.

Fait à Cotonou, le 5 juillet 1990.

Célébration de la fête du 4 juillet à l'Ambassade des Etats-Unis

(Suite de la page 1)

C'est sur fond de Jazz, de country-music, et de plusieurs autres variétés musicales qu'Américains et Béninois se sont retrouvés mercredi dernier pour célébrer le 21e anniversaire de la naissance des Etats-Unis d'Amérique.

La résidence de l'Ambassadeur Isom était scintillante parée aux couleurs de la célèbre bannière aux 50 étoiles.

L'amitié et la franchise qui caractérisent les relations bénino-américaines depuis plusieurs années ont été de nouveau exaltées à travers le mot de bienvenue prononcé par Son Excellence Madame Harriet Isom avec une chaleur et un enthousiasme à la mesure de l'événement. S'il est vrai que dans un passé récent, les relations bénino-américaines ont connu quelques difficultés, il demeure tout aussi certain qu'un net regain de confiance et de dynamisme est en train d'être insufflé à ces relations depuis quelques années, et plus particulièrement depuis l'avènement au Bénin d'un régime qui se veut plus respectueux des droits de l'homme.

La plus belle illustration de cette situation ne se situe-t-elle pas dans l'attitude récente du premier ministre béninois, qui pour son premier déplacement hors du territoi-

re national depuis sa prise de fonction a choisi de séjourner au pays de l'oncle Sam ?

C'est pourquoi, tout en se réjouissant des nouvelles orientations politiques de notre pays et en se félicitant de la qualité des liens qui unissent les Etats-Unis et le Bénin, Madame Isom a souhaité à notre pays tous les « bienfaits que procurent les valeurs démocratiques ».

Mais l'anniversaire de mercredi dernier revêtait un caractère particulier en ce qu'il était doublé de la célébration du bicentenaire de la constitution américaine. D'où l'importance de la délégation officielle béninoise conduite par le ministre Toussaint Tchitchi de l'Information et des Communications, chargé de l'intérim de son homologue des Affaires étrangères et de la Coopération, et qui comprenait les ministres, Ahoyo, Lawson, Adjaho, Sarrié, Adékouté, Yéhouessi et Féliho.

Plusieurs membres du HCR et du corps diplomatique ont également pris part aux réjouissances au cours desquelles une mini-tembola organisée par l'Ambassadeur a permis à plusieurs invités de gagner divers lots.

Franck Eric SAIZONOU

Synthèse des opérations de vulgarisation de l'Avant-Projet de Constitution dans le département de l'Atlantique

La campagne de vulgarisation officiellement lancée le 21 juin dernier dans le département de l'Atlantique a pris fin vendredi dernier. Une semaine durant, les équipes de vulgarisation ont parcouru tous les établissements scolaires, villages et quartiers de villes et les services de la préfecture pour consulter d'une part, les populations sur les trois questions posées par le HCR et d'autre part pour recueillir leurs avis et nombreux amendements sur les articles de l'avant-projet de constitution. Et c'est au terme de toutes ces opérations qu'est intervenu samedi dernier à la salle de conférence de la préfecture de l'Atlantique à Cotonou la séance de synthèse au niveau départemental.

Prenaient part à ces travaux, le préfet de l'Atlantique, M. Pierre Ahlinvi Comlan et l'ensemble des sous-préfets et les chefs des circonscriptions urbaines de son département. La délégation départementale de supervision était représentée par plusieurs personnalités dont le professeur Alexis Houontodji, Me Paraiso, le professeur Charles Djéréko... etc.

La première phase des travaux caractérisée par l'audition des comptes rendus présentés tour à tour par les responsables de toutes les sous-préfectures du département, a permis au préfet Pierre Ahlinvi Comlan en collaboration avec la délégation de supervision de procéder à la synthèse départementale des réponses apportées aux trois questions du H.C.R. De cette synthèse, il ressort en clair que les populations du département de l'Atlantique ont majoritairement accepté le principe de la gratuité de l'enseignement primaire public, mais elles ont à l'unanimité répondu non à l'extension de cette gratuité aux écoles privées. Répondant à la deuxième question du H.C.R. relative à la limitation d'âge des candidats aux élections présidentielles, les populations de l'Atlantique ont majoritairement exprimé la nécessité d'appliquer ce principe aux postulants à la magistrature suprême. A cet effet, elles ont dans l'ensemble retenu une tranche d'âge comprise entre 40 et 70 ans. Quant à la troisième question concernant la fusion du H.C.R. avec la cour constitutionnelle, la réponse des populations de l'Atlantique a été positive. Celle-ci restent dans leur majorité, favorables à la fusion de ces deux institutions pour n'en faire qu'une seule.

De même, les articles de l'avant-projet de constitution ont fait l'objet d'une foule d'amendements de la part des populations. Ainsi, peut-on remarquer que les réactions se rejoignent et que les avis restent plus ou moins partagés sur certains articles (n° 1er, 17, 45, 47, 61, 62, 83, 115) qui ont suscité des amendements presque identiques dans la majeure partie des sous-préfectures. Ainsi, que ce soit au niveau de la circonscription urbaine de Cotonou que dans les sous-préfectures de Toffo et d'Abomey-Calavi, les populations ont demandé que le sceau et les armoiries de la République du Bénin soient clairement définis et précisés dans l'article 1er de la constitution. Aussi, les populations de la circonscription urbaine de Cotonou, celles des sous-préfectures d'Abomey-Calavi, d'Allada, de Toffo, de Kpomassé, de Zè ainsi que le personnel de la préfecture de l'Atlantique ont été unanimes à proposer qu'en cas de vacance du pouvoir, l'intérim du président

de la République soit assuré par le président de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, certaines populations ont suggéré que soit retenu le principe de l'incompatibilité de l'exercice du pouvoir politique avec des fonctions militaires. Elles ont également émis le vœu, notamment dans la sous-préfecture de Toffo et au niveau du personnel de la préfecture de l'Atlantique et de la circonscription urbaine de Cotonou que le Haut Conseil de la République soit supprimé. On retiendra toutefois qu'à propos de l'article 51, les amendements restent plus ou moins variés. Car si les populations de la circonscription urbaine de Cotonou estiment que les responsables des différentes institutions, (cour suprême, Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Grande Chancellerie, cour constitutionnelle, etc.) doivent être nommés sur avis du conseil économique et social, on a cependant entendu un autre

(Lire la suite en page 12)

Centenaire des PTT au Bénin

Accroître l'efficacité des prestations de la Caisse Nationale d'Épargne

La caisse nationale d'épargne du Bénin est une caisse d'épargne postale. C'est un organisme de prévoyance chargé de collecter et de gérer les dépôts effectués par le public. Elle est un service de toutes les couches sociales, notamment les plus déshéritées, la caisse nationale d'épargne est la seule institution du genre au Bénin.

En effet, elle a succédé en 1959 à la succursale dahoméenne de la Caisse d'épargne de l'Afrique Occidentale française, créée le 22 juillet 1920 avec son siège à Dakar (Sénégal). Elle est régie par la loi n° 59-40 du 31 décembre 1959, dont les textes sont devenus caducs et doivent être actualisés pour répondre aux exigences des temps modernes. La caisse d'épargne jouit d'une relative autonomie de sorte qu'elle a son propre conseil d'administration différent de celui de l'Office des Postes et Télécommunications.

Pour accomplir sa mission, celle de mobiliser et de promouvoir l'épargne à l'échelle

nationale, la caisse d'épargne exploite un réseau dense de 61 bureaux de poste, 10 agences postales et une dernière, mise en service en septembre 1987 pour les seules opérations de caisse d'épargne. Grâce à ce réseau qui couvre toute l'étendue du territoire national, la CNE, s'est développée régulièrement en dépit de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années et de la déconfiture des institutions financières nationales intervenue en 1989.

Afin de faire face à la crise économique et répondre aux besoins de la clientèle, l'Agence A, située à Gbogamey, a été mise en service le 1er septembre 1987. L'objectif principal est d'apaiser les usagers et leur redonner confiance, car face aux difficultés de trésorerie dans les bureaux de poste notamment à la recette principale de Cotonou, les clients ont commencé à s'inquiéter sur la crédibilité de la caisse.

Jean-José SEMOADI